

**Arrêté n°2026 – 16 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
au conseil de l'IPAG**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2026-01 relatif aux élections partielles au conseil de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mercredi 28 janvier 2026, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection partielle au conseil de l'IPAG.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège I – Etudiants inscrits à la préparation du soir aux concours administratifs

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 17

Votants : 4

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 4

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus	Siège obtenu
Liste 1	4	1

Sont déclarés élus :

Titulaire	Suppléant
Steven BARRAULT	Sarah ABDJELALIL

Collège II – Etudiants inscrits en licence mention Droit parcours Administration publique

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 14

Votants : 5

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 5

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus	Siège obtenu
Liste 1	5	1

Sont déclarés élus :

Titulaire	Suppléant
Thomas MARTHELEUR-NASSIH	Lucie VERNEL

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,
le 5 févr. 2026



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 05/02/2026
Mis en ligne le : 05/02/2026

